

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 août 1988

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à la pétition no 332-5095.

(Note de l'éditeur: Voir les *procès-verbaux* d'aujourd'hui.)

* * *

LA LOI SUR LE CENTRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'honorable Doug Lewis (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) demande à présenter le projet de loi C-147, constituant le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois, et l'impression en est ordonnée.)

[Français]

LOI SUR LE CENTRE CANADIEN DE GESTION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (au nom du vice-premier ministre et président du Conseil privé) demande la permission de déposer le projet de loi C-148 intitulé Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA VÉRIFICATION DU SERVICE POSTAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter un projet de loi 149 intitulé: «Loi sur le réexamen du service et des tarifs postaux et modifiant certaines lois en conséquence».

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois, et l'impression en est ordonnée.)